Participation au grand débat national au sujet du handicap visuel

Thème : Organisation de l'Etat et des services publics, Rubrique : Les services publiques pour les particuliers,

Question : « Si vous avez été amené à faire une demande d'aide pour une situation de handicap, pouvez-vous indiquer les éléments de satisfaction et/ou les difficultés rencontrés en précisant, pour chaque point, l'administration concernée ? »

Responsabilité de l'état pour les sites gouvernementaux (administration centrale, impôts, démarches administratives, orientation scolaire parcours sup...):

- La fracture numérique, qui nous menace particulièrement car sites, applications, démarches administratives, sont encore trop souvent inaccessibles. Nous exigeons au minimum le respect de la loi.
- Les élections européennes du mois de mai prochain, qui laisse apparaître à nouveau les difficultés d'accès au vote et aux documents de campagne (profession de foi des candidats). Il devient impératif de mettre en place les aménagements promis depuis longtemps.

Responsabilité Département Région :

- Le forfait PCH cécité, qui, obtenu par la négociation pugnace des associations, répond au coût du handicap visuel. Il est fondamental de le préserver tel quel. Il correspond à 50 heures d'aide humaine, sans devoir apporter de justificatifs.
 Fondamental à l'autonomie des personnes déficientes visuelles, il est ainsi utile à l'ensemble de société en atténuant la dépendance.
- Les budgets prévus pour le grand âge, qui vont immanquablement ponctionner les caisses des organismes financeurs du handicap. Il est impératif de veiller à ce que ces ponctions ne fassent pas du handicap, le parent pauvre. Nous demandons, également, la publication du texte réglementaire levant la barrière d'âge en la fixant à 75 ans.
- MDPH: organiser un accueil personnalisé.
- MDPH: expliciter la notion de droit à compensation PCH.
- MDPH: ouvrir la liste des outils de compensation reconnus.
- Développer des transports accessibles ou proposer une alternative individualisée.
- Accessibilité aux documents écrits (offre en médiathèque).
- Accessibilité aux spectacles vivants, concert, théâtre...

Autre:

• La vie quotidienne à domicile des personnes handicapées visuelles, qui est compliquée par l'invasion généralisée des écrans non vocalisés sur les appareils électro-ménagers. Il faut prévoir la vocalisation dès la conception des appareils.

Responsabilité communes, intercommunalité :

- Développement des accès à internet, haut débit, fibre suppression des zones blanches.
- Mise en place de point internet pour lutter contre illectronisme (illettrisme électronique).
- Mise en place d'écrivain publique pour assister à la compréhension des démarches administratives, aide à la complétude des documents numériques.

Fonction publique hospitalière :

• Développer des structures d'accueil et de rééducation adaptées tout handicap.

Pôle emploi, Cap emploi :

• Développer les compétences des personnels d'accueil, notamment dans le handicap visuel.

Education Nationale:

- Développer l'école inclusive.
- Ne pas banaliser ni brader, l'accueil des élèves à BEP (Besoins Éducatifs Particuliers).
- Donner les moyens humains et financiers d'accueillir les élèves particuliers.
- Formation des enseignants.
- Recrutement et formation des AESH (Accompagnant d'Élève en Situation de Handicap).
- Formation sérieuse de ceux-ci. (Temps de formation, prise en charge financière, reconnaissance au sein de diplômes).